

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 PP 32 Maintenance et développement du Système d'Information Géographique (SIG) dit GéoPPortail de la Préfecture de police.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 mars 2021, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance et au développement du Système d'Information Géographique (SIG) dit GéoPPortail de la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (RC) et ses annexes, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, l'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour les deux lots] relatives à l'appel d'offres ouvert concernant la maintenance et le développement du Système d'Information Géographique (SIG) dit GéoPPortail de la Préfecture de police.

Article 2 : Conformément à l'article R 2124-3 du code de la commande publique, dans le cas où l'appel d'offres n'a fait l'objet que d'offres irrégulières ou inacceptables, le Préfet de police est autorisé à lancer une procédure avec négociation.

Conformément à l'article R 2122-2 du code de la commande publique, dans le cas où l'appel d'offres n'a fait l'objet d'aucune candidature ou aucune offre dans les délais prescrits, que seules des candidatures irrecevables définies à l'article R. 2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L 2152-4 ont été présentées, le Préfet de police est autorisé à lancer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2021 et suivant à la section fonctionnement et investissement :

Section Investissement :

- Chapitre 900, chapitre article 900-2035, comptes nature 2031, 2051, 2183 et 2188
- Chapitre 901, chapitre article 901-1312, comptes nature 2051, 2183 et 2188

Section Fonctionnement :

- Chapitre 920, chapitre article 920-2035, comptes nature 611 et 6156
- Chapitre 921, chapitre article 921-1312, comptes nature 611 et 6156.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO